



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. ABBAS DAHER DJAMA
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*SIXEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

03 DECEMBRE 2009

Merci Monsieur le Président,

Permettez-moi de prime abord souhaiter la chaleureuse bienvenue à S.E M. UPIO KAKURA WAPOL, ministre des Droits de l'Homme et à la distinguée suite qui l'accompagne. Nous le remercions pour l'excellent rapport national et pour la brillante présentation qui en a été faite ce matin.

Ma délégation souhaite rendre hommage aux nombreux efforts entrepris par le gouvernement congolais pour la protection et la promotion des droits de l'homme et retient particulièrement les initiatives tendant vers la restauration d'un environnement politique stable.

Djibouti est pleinement conscience des difficultés auxquelles fait face la République Démocratique du Congo liées à la fois à l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières affectant la plupart des pays en développement, mais également des conséquences tragiques résultant des long conflits militaires.

Nous notons avec satisfaction que de nombreuses initiatives ont été prises par les autorités congolaises afin de lutter contre l'impunité des forces de sécurité, et nous retenons particulièrement les poursuites engagés contre les auteurs des graves violations des droits de l'homme notamment dans l'est du pays.

Il est à porter au crédit du gouvernement congolais d'avoir mis en œuvre différentes politiques afin de garantir à tous les citoyens congolais le droit à un logement décent et l'accès à l'eau potable et saluons particulièrement la construction de logements sociaux à faibles coûts accessible aux personnes les plus modestes.

Dans ce cadre nous voudrions formuler les deux recommandations suivantes :

Nous recommandons à la République Démocratique du Congo de poursuivre leurs efforts dans la création et l'établissement d'une Commission nationale des droits de l'homme qui constitue un outil indispensable pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Nous invitons le gouvernement congolais à continuer à lutter efficacement contre toutes les formes de discriminations dont peuvent faire l'objet les groupes les plus vulnérables et de continuer ses efforts dans la pacification de l'est du pays.

Merci monsieur le Président.